



## Kit prévention pour le domicile des personnes âgées

### Objet

Prestation pour l'achat et l'installation de petit matériel pour prévenir les risques d'accidents domestiques pour les personnes âgées (barres d'appui, réhausseur WC, tapis de bain et douche, siège de douche, siège baignoire, etc...).

### Conditions

Etre titulaire d'un avantage vieillesse à titre principal MSA, résidant en Loire-Atlantique ou en Vendée.

Avoir 75 ans et plus dans le mois de la demande.

Etre non bénéficiaire de l'APA.

Cette prestation doit être préconisée par EVAL'LOIRE dans le cadre d'une évaluation globale des besoins pour le maintien à domicile.

Plafond de ressources mensuelles : 1 400 € pour une personne seule  
2 200 € pour un couple  
(à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021)  
(sur la base du revenu brut global du dernier avis d'impôts)

Plafond des capitaux placés : 75 000 € pour une personne seule  
100 000 € pour un couple y compris le(s) compte(s) chèque(s)

### Montant

L'aide est fixée à 80 % de la dépense dans la limite d'un forfait de 300 € pour l'achat et l'installation de petits matériels (y compris pour financer une facture correspondant à l'intervention d'un prestataire pour 3 heures d'installation de ces équipements).

### Formalités

L'aide est versée directement à la personne âgée sur présentation des factures. Les achats doivent se faire pendant la période de prise en charge.